

Inter-ADL Hainaut – Réunion du 24 mars 2011 à Comines-Warneton

Présents : Laurent MINETTE (ADL Frameries), Claire PIERSON (ADL Ellezelles), Christian PIEMAN (ADL Ellezelles), Véronique STORTONI (ADL Bernissart), Jenny DELFOSSE (ADL Hensies – Quiévrain – Honnelles), Rosetta FRISA (ADL Hensies – Quiévrain – Honnelles), Xavière MINET (ADL Colfontaine), Catherine BAERT (ADL Ath), Jean-Christophe AUVERTIN (ADL Enghien), Isabelle LEVEAU (ADL Soignies), Joëlle GAUTIER (ADL Soignies), Jean-Christophe LORIDAN (ADL Comines-Warneton), Matthieu WULSTECKE (ADL Comines-Warneton).

Invités : Hélène DUPLAT (Union Wallonne des Entreprises – Cellule des Conseillers en environnement), Xavier COPPE (Centre de Validation des Compétences de Mouscron-Comines - Picardie).

Excusés : Gigliola Eliana GALASSO (SPW), Katlyn VAN OVERMEIRE (Union des Villes et des Communes de Wallonie), Eric MOENS (Cabinet du Ministre Antoine), Sébastien GREMEAUX (ADL Hensies – Quiévrain – Honnelles), Pierre Fagnart (ADL Bernissart), Julie Vanhaelewyn (ADL Colfontaine).

I. Union Wallonne des Entreprises (U.W.E.) – Cellule des Conseillers en environnement – Intervention de Mme Hélène DUPLAT – présentation des services dans le cadre de la sensibilisation et des aides aux entreprises wallonnes en termes de gestion environnementale.

Annexe : présentation Power Point de la C.C.E.

L'objet de cette intervention est d'envisager une collaboration possible avec les ADL. La mission de la Cellule des Conseillers en Environnement (C.C.E.) est de sensibiliser les entreprises wallonnes à une meilleure gestion de l'environnement, de répondre à toutes leurs questions en lien avec l'environnement et de fournir une aide personnalisée.

Bien souvent, les entreprises n'ont ni le temps, ni les moyens humains pour établir une gestion efficace en matière d'environnement. La C.C.E. propose plusieurs services (missions concrètes) :

- Informations générales sur les bonnes pratiques environnementales
- Informations concernant la demande du permis d'environnement
- Informations concernant les aides financières
- Organisation de séances d'information sur les thématiques environnementales et énergétiques (service gratuit)
- Management environnemental, sur base d'un diagnostic établi par la C.C.E., afin d'obtenir une certification de la norme ISO

En outre, des outils pratiques (législation simplifiée) sont disponibles sur le site et peuvent être utilisés à bon escient.

Pour toute question en matière d'environnement, l'U.W.E. peut être contactée.

Quelle collaboration avec l'ADL ?

→ Relais vers les entreprises locales

→ Certaines ADL peuvent être amenées à organiser des événements au cours desquels la C.C.E. pourrait intervenir

Question : Est-il possible de bénéficier de la prime EUREBA (prime à destination des communes pour la gestion environnementale des entreprises) et d'une prime énergie ?

Pour toute question en la matière, il est possible de se renseigner auprès des personnes suivantes :

M. Luat LE BA - Aides et primes UREBA

Département de l'Energie et du Bâtiment durable.

Tél. : 081/33 56 40

Fax : 081/33 55 11

E-mail : luat.lebaspw.wallonie.be

Adresse : Avenue du Prince de Liège, 7 5100 JAMBES

Site : <http://energie.wallonie.be>

Le Département de l'Energie et du Bâtiment durable fait partie de la Direction générale opérationnelle Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie (DGO 4) du Service public Wallonie.

M. Eddy DUBOIS - Responsable de la cellule technique UREBA

Service Energie de l'Université de Mons

Tél. : 065/349490

E-mail : eddy.duboisumons.ac.be

Adresse : Place du Parc, 20 7000 MONS

Monsieur DUBOIS est opérateur technique pour le compte de la Région wallonne : aide à la réalisation du cadastre énergétique des autorités locales dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt ; conseils pour l'introduction de dossiers de demande de subside UREBA et traitement technique des dossiers.

M. José LALLEMAND - Cellule UREBA

Tél. : 065/349490

E-mail : jose.lallemandumons.ac.be

L'A.D.L. d'Ellezelles collabore régulièrement avec le service Environnement de la Ville (pour les démarches de base). Il arrive que l'entreprise (qui n'est peut-être pas en règle) ait un regard négatif sur l'Administration communale. L'entreprise pourrait alors être dirigée vers la C.C.E.

La C.C.E. pourrait également intervenir au sein des clubs d'entreprises. Les A.D.L. ne gèrent pas de clubs d'entreprises. Par le passé, l'ADL de Colfontaine a géré un petit club organisé sous forme d'A.S.B.L. Celui-ci ne fonctionne plus très bien mais l'A.D.L. de Colfontaine propose un regroupement avec les communes d'Honnelles et de Frameries pour l'organisation d'une séance d'informations de l'U.W.E. (par la même occasion, l'A.D.L. de Colfontaine recontactera les entreprises du club pour voir s'ils y portent un intérêt).

L'Union des Classes Moyennes dispose également d'une cellule environnement. Mais le public visé est différent (commerçants, petits indépendants). L'U.W.E. intervient davantage auprès des P.M.E.

II. Centre de validation des compétences de Mouscron – Comines – Picardie – Intervention de Monsieur Xavier COPPE, coordinateur - Présentation du dispositif.

Annexe : Présentation power Point du CVDC

Le dispositif de validation des compétences s'adresse aux personnes ayant une expérience, un savoir-faire appris « sur le tas », mais ne disposant pas du titre ou du diplôme se rapportant à leurs compétences. La législation étudiée actuellement la possibilité d'unification des titres de compétences tant pour les jeunes issus du milieu scolaire que pour les adultes (Promotion Sociale, Forem).

L'objectif est de faire valider ses compétences acquises en dehors du système scolaire. Il ne s'agit donc pas d'un dispositif de formation, mais bien d'un dispositif de certification.

Tout diplôme comporte un intitulé (ex : dessinateur industriel, etc.) mais n'en précise pas le domaine ou le secteur spécifique. Le titre de compétence précise les compétences pour lesquelles le candidat possède une spécificité. Plus de 30 métiers sont ainsi disponibles pour la validation des compétences (voir site : <http://www.cvdc.be>).

Chaque métier est ainsi fractionné en unités de compétences. Le candidat peut alors valoriser certaines de ces unités.

Le Centre de Validation des Compétences de Mouscron – Comines – Picardie propose actuellement trois métiers spécifiques : installateur sanitaire, aide comptable, aide ménager(ère). Pour 2011-2012, un métier supplémentaire sera en validation à Comines : conducteur de chariot élévateur.

Avant l'épreuve, un bilan est effectué afin de situer le candidat par rapport au contenu des épreuves. Pour chaque épreuve, une mise en situation professionnelle reconstituée est prévue.

En cas d'échec, un programme de remédiation est élaboré (accompagnement du candidat, modules de formation, etc.). Un titre de compétence peut être également valorisé auprès de la Promotion Sociale, afin de bénéficier d'une dispense pour certains modules de cours (et accéder au diplôme via la Promotion Sociale).

III. Rapprochement Agence de Développement Local / Gestion Centre-ville (DGO6)

Monsieur Eric MOENS, Attaché au Cabinet du Ministre André ANTOINE (Cellule Emploi-Formation), s'est excusé de son absence. Aucune information n'est transmise pour le moment quant au rapprochement des dispositifs Agence de Développement Local et Gestion Centre-ville. Monsieur MOENS nous sollicite d'ailleurs pour lui communiquer nos questions et remarques sur le sujet.

Nous passons en revue la situation de chaque A.D.L. concernant leur agrément.

- Frameries : en attente d'une réponse ;
- Ellezelles : Commission d'agrément en novembre 2010, agrément reçu fin janvier 2011 avec remarques positives (tourisme rural) et négatives (trop d'implication pour la Maison du Pays des Collines) ;
- Bernissart : Commission d'agrément en novembre 2010 (courrier annonçant les points qui y seraient abordés), agrément reçu en février 2011 avec une exigence (recentrer les missions, axer davantage sur la dynamique commerciale) ;
- Honnelles - Quiévrain – Hensies : ne sont pas passés en Commission d'agrément, mais doivent revoir certains axes, un avis favorable a été reçu (mais pas de courrier officiel) ;
- Colfontaine : Commission d'agrément en septembre 2010, l'A.D.L. a reçu l'agrément et a du revoir son plan stratégique (recréer une association de commerçants, se détacher du pouvoir politique) ;
- Ath : questions de la R.W. par courrier, Commission d'agrément en octobre 2010, agrément reçu fin décembre 2010 avec remarques.
- Enghien : Commission d'agrément en novembre 2010, agrément reçu fin janvier 2011 avec remarques ;
- Soignies : l'A.D.L. a sollicité Mme Barbeaux avant de rédiger le dossier, agrément obtenu fin janvier 2011 (avec retrait d'une action sur la gestion environnementale : sensibiliser mais pas d'actions pouvant être menées).

Remarques générales :

Organisation des A.D.L.

Les A.D.L. ont une charge administrative très lourde à assurer, surtout pour celles organisées en A.S.B.L. ! → la Région Wallonne souhaite que les A.D.L. évitent les charges administratives trop importantes et insiste souvent sur l'autonomie du dispositif A.D.L. (à long terme, l'ASBL sera-t-elle la seule forme possible ?) → contradictoire.

La gestion du personnel est prise en charge par la commune pour les A.D.L. organisées en Régie Communale Ordinaire (charges administratives moins importantes). De plus, nous dépendons finalement toujours de l'autorité locale. L'organisation des A.D.L. sous forme de R.C.O. présente des facilités mais il semble peu probable que la gestion unique sous cette forme soit acceptée.

Que peuvent faire les A.D.L. ?



Etablir un vade-mecum : qu'est-ce que les A.D.L. peuvent faire ? Bien que les actions varient totalement d'une A.D.L. à l'autre en fonction des réalités de terrain très différentes, il faudrait malgré tout créer un vade-mecum généraliste (les actions « à éviter », les attentes de la R.W., etc.)

Comment évaluera-t-on le maintien de l'agrément ?

L'une des A.D.L. interpellée par la Commission d'agrément avait fait l'objet de certaines remarques lors de la rencontre. La Commission d'agrément n'a toutefois pas exigé de modifier le plan d'action. De plus, le courrier officiel annonçant l'agrément comprenait des remarques, autres que celles émises lors de la rencontre.

La Région wallonne devrait éclaircir ses critères. La R.W. évaluera-t-elle sur base des remarques émises lors de l'agrément ?

Quid du rapprochement A.D.L./G.C.V. ?

Les ADL du Hainaut déplorent le manque de communication avec la Région Wallonne (« manque de transparence »). Pour le bon fonctionnement de nos A.D.L. et pour répondre aux attentes de la R.W., il est essentiel de développer un dialogue permanent et de recevoir davantage d'informations. Ce manque de communication inquiète fortement les A.D.L. du Hainaut et nous laisse dans l'incertitude. Monsieur MOENS nous signale dans sa note que les emplois seraient maintenus...

Le statut d'agent de développement local n'est pas stable ; la rotation importante du personnel le démontre. En effet, l'agrément est à renouveler tous les trois ans (période très courte) et la garantie de l'emploi est incertaine.

Quelles seraient les conséquences de la refonte A.D.L./G.C.V. ? Quelles seront les mesures prises ? A quel moment serons-nous informés de ces mesures ? L'apport financier de la Région Wallonne diminuera-t-il ?

Les A.D.L. estiment que la Région Wallonne devrait d'abord éclaircir ses critères et nous en faire part. Cela nous donnerait la possibilité de réagir et de participer aux propositions. Mais de nouveau, le manque de communication nous empêche de prendre des positions.

Union des Villes et des Communes de Wallonie

L'enveloppe budgétaire de l'U.V.C.W. est réduite ! Le nombre de formations proposées sera donc moins important... Il est déjà difficile pour l'U.V.C.W. de proposer une formation pour laquelle l'ensemble des A.D.L. peuvent y trouver un intérêt ; certaines d'entre-elles risquent de ne pas suivre de formation de l'U.V.C.W. (par manque de lien avec leurs actions). L'U.V.C.W. est de plus en plus écartée !

De commun accord, l'ensemble des A.D.L. souhaite faire part de ces remarques à la R.W. et à l'U.V.C.W.

Les A.D.L. du Hainaut souhaitent également attirer l'attention et transmettre le présent compte-rendu, nos questionnements, nos inquiétudes, nos pistes de réflexions à Monsieur MOENS afin de relayer l'information auprès de Monsieur le Ministre.

IV. Procédure d'évaluation

La mise en place d'un processus d'évaluation des A.D.L. avait été annoncée. Pour le moment, l'IWEPS n'a pas donné de réponse. Seules les agences d'Anderlues et de Soignies ont été soumises à une visite sur place mais n'ont reçu aucune réponse.

Ce point pourrait notamment être abordé lors de la prochaine plateforme A.D.L.

V. Echange des plans d'actions

Nous avons sollicité la Région Wallonne afin d'établir une synthèse des plans d'actions de chaque A.D.L. et dégager les axes communs existants. Lors de l'agrément précédent, ce document avait été réalisé.

Nous pourrions solliciter l'U.V.C.W. pour établir un tableau synthèse. Xavière MINET va contacter l'Inter-ADL de Liège pour voir ce qu'il en est de leur côté.

Nous effectuerons un retour sur ce sujet lors de la prochaine plateforme.

En attendant, nous proposons d'échanger nos plans d'actions respectifs. L'A.D.L. de Comines-Warneton sollicitera les A.D.L. du Hainaut et annexera l'ensemble des P.A. au procès-verbal de la présente réunion.

Prochaine Inter-ADL à Frameries (date, lieu et heure à confirmer).